

INFORMATIONS RENTREE 2026

ACCUEIL DE RENTREE – DEROULEMENT

STATUT ELEVE-SCOLAIRE

MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 :

10 H 00 Rentrée des élèves de Seconde BAC. PRO. et de 1ère année CAP
Dépôt des bagages entre 9h et 9h30 selon le planning prévu par la vie scolaire
Prise en charge par les Professeurs selon planning.

10 H 15 Réunion des Parents d'élèves en salle de conférence puis visite internat (possible)

Journée d'accueil des élèves avec différents ateliers.

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 :

1ère CAP et 2nde BAC PRO prise en charge des élèves par les professeurs selon les emplois du temps affichés sur Pronote.

10 H 00 Rentrée des élèves de 1ère BAC PRO, de Terminale BAC.PRO (y compris les élèves en mixité) et de 2ème année de CAP

Dépôt des bagages entre 9h et 9h30 selon le planning prévu par la vie scolaire
Prise en charge par les Professeurs Principaux de 10h à 12h.
Emploi du temps de la classe à partir de 13h30.

13 H 30 Emploi du temps de la classe pour les **élèves de 2nde, 1ère et Terminale BAC PRO et 1ère et 2ème années CAP**

ATTENTION : Calendrier des Périodes de Formation en Milieu Professionnel pour les élèves :

<https://porte-des-alpes.ent.auvergnerhonealpes.fr>

STATUT APPRENTI

MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 :

- 10 H 00** **Rentrée des apprentis de TB5 Terminale BAC. PRO. UFA MMCM et TP (ex 1B5 MMCM et ex 1B5 TP)**
Prise en charge par le Professeur Principal et un enseignant de la spécialité.
Emploi du temps de la classe à partir de 10H15.

LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 :

- 9 H 00** **Rentrée des apprentis de TB6 Terminale BAC. PRO. UFA TP (ex 1B6TP)**
Prise en charge par le Professeur Principal et un enseignant de la spécialité.
Emploi du temps de la classe à partir de 10H15
- 9 H 00** **Rentrée des apprentis de 1B6 BAC. PRO. UFA TP**
Prise en charge par le Professeur Principal et un enseignant de la spécialité.
- 10 H 00** **Réunion des apprentis (1^{ère} BAC PRO) et de leurs parents avec les équipes du lycée et les représentants de l'AFRABTP en salle de conférences.**
Emploi du temps de la classe à partir de 11h10.

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 :

- 9 H 00** **Rentrée des apprentis de TCAP UFA CUCRCTP et TCAP UFA CUMIT**
Prise en charge par le Professeur Principal et un enseignant de la spécialité.
Emploi du temps de la classe à partir de 10h15.

LUNDI 5 OCTOBRE 2026 :

- 09 H 00** **Rentrée des apprentis de 1^{ère} année CAP UFA Constructeur de Réseaux de Canalisations de T.P. et Monteur Installateur Thermique.**
Prise en charge par le Professeur Principal et un enseignant de la spécialité.
- 10 H 00** **Réunion des apprentis et de leurs parents avec les équipes du lycée et les représentants de l'AFRABTP en salle de conférences.**
Emploi du temps de la classe à partir de 11h10.

Installation à l'internat en fin de journée pour toutes les classes.

RENTREE DES BTS

1^{ère} année BTS : **Lundi 7 septembre 2026 à l'IPAC**
Mercredi 9 septembre 2026 au lycée Porte des Alpes

2^{ème} année BTS : **Mardi 25 août 2026 au lycée Porte des Alpes**

FOURNITURES et MANUELS SCOLAIRES

Les instructions relatives aux **Fournitures Scolaires** seront téléchargeables sur <https://porte-des-alpes.ent.auvergnerhonealpes.fr> à partir de début juillet 2026.
Une calculatrice (graphique, avec mode examen) et une clé USB minimum 1Go sont obligatoires.

Les manuels seront prêtés pour l'année par la Région directement dans l'établissement.
50 euros seront disponibles sur la carte Pass' Région Jeunes pour l'achat des cahiers d'activité des élèves.

Les élèves apprentis devront acheter l'ensemble des manuels et fichiers, la Région ne leur offrant plus le même avantage que les scolaires.

CARTE PASS'REGION JEUNES

auvergnerhonealpes.fr ou sur l'appli. **PASS'REGION JEUNES**

Si vous n'avez pas de carte Pass' Région Jeunes :

Les élèves et apprentis entrant en 2^{de} BAC PRO, 1^{ère} année de CAP et Classes Passerelles : faire une demande sur le site dès que vous recevez votre dossier d'inscription (**ou flashez le code ci-dessus**). Les élèves et apprentis bénéficient d'avantages Culture et Sport. Seuls les élèves ont un crédit pour l'achat des fichiers personnels ainsi qu'une prime d'équipement pour l'outillage d'atelier. **Demander l'envoi de la carte au domicile et non au lycée.**

Si vous avez déjà une carte Pass' Région Jeunes :

Vous n'avez rien à faire. Lors de la validation par le lycée, votre carte sera automatiquement rechargée à distance. Si vous avez perdu votre carte, vous devez aller sur le site de la carte PASS'REGION Jeunes et la déclarer perdue, volée ou cassée. Une nouvelle carte vous sera envoyée.

La carte Pass' Région Jeunes est obligatoire pour la remise des manuels scolaires, des caisses à outils (commandées par le lycée) ainsi que pour l'accès au lycée et au restaurant scolaire.

ATELIER et PFMP

Les instructions relatives aux vêtements et chaussures de travail seront données **le jour des inscriptions**. Le complément de l'outillage restant à la charge des familles sera communiqué au plus tard le jour de la rentrée. Les dates des Périodes de Formation en Milieu Professionnel sont téléchargeables sur <https://porte-des-alpes.ent.auvergnerhonealpes.fr>

INTERNAT

Les élèves disposent d'un bureau, d'un lit en 90 cm et d'une armoire individuelle avec patte de verrouillage. Les élèves sont responsables de la sécurité de leurs propres biens : **un cadenas** pour l'armoire doit obligatoirement être fourni par la famille. Il est fortement déconseillé aux internes d'apporter à l'internat des objets de valeur et de trop grosses sommes d'argent.

Par mesure d'hygiène les sacs de couchage sont interdits

L'élève doit apporter : un drap housse de matelas, un oreiller, une taie d'oreiller, une couverture ou couette, un drap ou une housse de couette, une paire de pantoufles et une paire de tongs obligatoire pour l'accès aux douches, et un sac pour le linge sale.

Multiprises : Un seul bloc « NF » de prises avec cordon de branchement et interrupteur, est toléré.

Par mesure de sécurité les déodorants sous forme d'aérosol ne sont pas autorisés dans le lycée.

Un état des lieux est effectué à la rentrée scolaire puis en fin d'année. Toute dégradation sera facturée à la famille.

Pour les nouveaux internes, les documents administratifs spécifiques à l'internat seront remis le jour de l'inscription et seront à ramener le jour de la rentrée.

**Les élèves des agglomérations de RUMILLY, ANNECY, SEYSSEL, AIX LES BAINS, ainsi que les apprentis de Terminale Bac Pro ne sont pas prioritaires pour l'internat. Si vous êtes dans cette situation, prière d'inscrire vos enfants en tant que demi-pensionnaire et joindre au dossier d'inscription une demande écrite de réservation d'une place à l'internat. (Indiquer clairement votre NOM, Adresse et n° de Téléphone ainsi que les NOM, Prénom et classe de votre enfant).
LES DEMANDES SERONT PRISES EN COMPTE EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.**

ASSURANCES

- **Vous devez souscrire à une assurance spéciale** contre les risques scolaires et extra - scolaires avec la garantie dommages subis et dommages causés pour toute activité extérieure ;
- **Une attestation d'assurance sera obligatoirement fournie au Professeur Principal par l'élève le jour de la rentrée, pour faciliter les démarches en cas de besoin.**

PENSION ET DEMI-PENSION

ATTENTION : Elèves & apprentis déjà présents en 2025-2026 :

Pensez à rapporter votre carte PASS' REGION le jour de la rentrée scolaire.

Tarifs au 01.01.2026 : INTERNE : 2 041.40 €
DEMI-PENSIONNAIRE : 5.05 € le repas

Pour plus de renseignements voir la feuille mauve : restaurant scolaire.

CONTACTS AVEC LE LYCEE

PAR TELEPHONE : 04.50.01.11.80 (Accueil du Lycée)

PAR COURRIER :

Etablissez vos enveloppes comme ci-contre :

MAIL :

Adresse mail du lycée : ce.0740031g@ac-grenoble.fr

Vie scolaire (absences,retards, internat...) : vie-scolaire2.0740031g@ac-grenoble.fr

SITE INTERNET et ENT : <https://porte-des-alpes.ent.auvergnerhonealpes.fr>

LYCEE PORTE DES ALPES
26, Rue de la Curdy
74150 RUMILLY